

Le budget de l'assistance publique à Paris doit subvenir aux besoins de 50,000 enfants, secourir 400,000 pauvres à domicile et en entretenir 150,000 dans les hospices et hôpitaux.

En 1892, le nombre des aliénés en France était de 38,000. Sur ce nombre, 3386 étaient des aliénés par l'alcool, aussi l'affaiblissement de la race va en augmentant. On comptait 21% d'exemptés à la révision militaire en 1831 ; on en compte 32% en 1892, et cependant on est moins exigeant.

Les *vagabonds et les mendiants* vont se multipliant rapidement. La population indigente à Paris a augmenté de 17% de 1887 à 1891. Sur 119,000 inculpés devant les tribunaux à Paris en 1888, il y avait 33,000 vagabonds. On compte à Paris 8,000 individus sans feu ni lieu, qui couchent sous les ponts, dans les carrières et dans les asiles de nuit. Et quand on offre la soupe aux mendiants dans les journées d'hiver, on distribue 70,000 soupes par jour.

À Rome les impôts sont recouvrés avec peine, il y a 60,000 contribuables en retard et le fisc est obligé d'intenter un millier de procès et d'opérer 600 saisies par an.

À Palerme, sur une population de 250,000 âmes, le nombre des sans travail dépasse 50,000.

Dans les grandes villes de France, 50% des familles ouvrières n'ont pour logis qu'une seule chambre de 15 à 20 mètres cubes d'air, alors qu'il en faudrait 45 à 50 par personne.

C'est la même chose dans toutes les grandes villes d'Europe.

En 1885, en France, 59 départements voyaient encore croître leur population ; en 1891, c'est 38 seulement ; en 1896, 24 seulement. Dix départements agricoles perdent plus de 10,000 habitants. La perte des campagnes est de 300,000 habitants en 4 ou 5 ans au profit des villes. La proportion de la population rurale était encore de 70% en 1886 ; elle est tombée à 64% en 1891, à 60% en 1896.

L'impôt foncier en France équivaut à 27% du revenu. La propriété industrielle ne paie que 7 % et la propriété mobilière 3 %. Et les produits agricoles ont baissé de 25 % depuis 15 ans.

Aussi l'endettement du sol va toujours croissant. Il est en France de 18 milliards environ.

La dette hypothécaire, dit Claudio Jannet, équivaut à 13% de la valeur des propriétés foncières en France en 1886 ; elle est de 20 % en Italie, de 25 en Autriche, de 40 en Irlande.